

<https://www.cerema.fr/fr/programmationalponts/communes>

- [LE CEREMA](#) - [ACTIVITÉS ET SERVICES](#) - [EN RÉGIONS](#) - [RECHERCHE, INNOVATION & INTERNATIONAL](#) - [CENTRE DE RESSOURCES](#) - [LE MAG](#)

1. [Accueil](#)

2. [Programme national PONTS](#)

3. Programme pour les communes

PROGRAMME POUR LES COMMUNES

Recensement et évaluation des ouvrages pour les petites communes

>> INFORMATION du 10 février 2021<<

Lancement des candidatures pour bénéficier du programme national Ponts

Chacune des 28 000 communes éligibles va recevoir dans les prochains jours un mail pour répondre à l'enquête en ligne du Cerema

Surveillez vos messageries, l'adresse de l'expéditeur est la suivante : ne-pas-repondre.enquete-OA@cerema.fr



Si les gestionnaires des réseaux routiers principaux assurent en général un bon standard de gestion de leur patrimoine d'infrastructures reposant sur leurs services techniques, les petites communes sont souvent particulièrement démunies en termes de connaissance de l'état de leurs ouvrages et de procédures d'entretien de leur patrimoine.

Le programme national ponts offre ainsi aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art.

Près de 28000 communes remplissant les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 sont concernées.